

# Quelles conventions collectives s'appliquent aux institutions pour personnes âgées ?

## Réponse courte

La **Convention collective de travail pour le secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT SAS) 2025-2027** s'applique à la majorité des institutions pour personnes âgées au Luxembourg, notamment celles affiliées à la **COPAS, DLJ et FEDAS** (organisations patronales signataires). Cette convention encadre les conditions de travail, la rémunération selon les **carrières C1-C7**, la **prime unique 3.670€**, le **pécule 42 points**, et la **revalorisation +5 points C1-C3**.

Les établissements relevant du secteur public appliquent les **statuts de la fonction publique**. Les établissements privés non couverts par la CCT SAS doivent au minimum respecter les dispositions du **Code du travail luxembourgeois**. La CCT SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027) a été **déclarée d'obligation générale** par règlement grand-ducal, la rendant applicable à l'ensemble des employeurs du secteur.

## Définition

Les institutions pour personnes âgées au Luxembourg désignent les établissements qui assurent l'**hébergement, l'assistance, les soins et l'accompagnement** des personnes âgées, notamment les maisons de soins, foyers de jour et centres intégrés selon la **loi modifiée du 8 septembre 1998**.

La **CCT SAS** est un accord conclu entre les **syndicats OGBL et LCGB** et les organisations patronales **COPAS, DLJ et FEDAS Luxembourg**, fixant les conditions de travail spécifiques au secteur médico-social.

## Questions fréquentes

### Comment savoir si mon institution pour personnes âgées est couverte par la CCT SAS ?

Votre institution est couverte par la CCT SAS si elle est affiliée aux organisations patronales signataires (COPAS, DLJ ou FEDAS) et qu'elle dispense des prestations d'accueil et d'hébergement selon la loi du 8 septembre 1998. Il est recommandé de vérifier votre affiliation auprès de ces organisations ou de consulter l'ITM en cas de doute.

### Que se passe-t-il si une institution pour personnes âgées n'applique pas la CCT SAS ?

Si l'institution n'est pas couverte par la CCT SAS, elle doit au minimum respecter les dispositions du Code du travail luxembourgeois. L'absence d'application de la convention applicable peut entraîner des litiges, des sanctions administratives et l'obligation de régulariser rétroactivement les droits des salariés.

### Quelle convention collective s'applique aux maisons de soins et institutions pour personnes âgées au Luxembourg ?

La Convention collective de travail pour le secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT SAS) 2025-2027 s'applique à la majorité des institutions pour personnes âgées affiliées aux organisations patronales COPAS, DLJ et FEDAS. Les établissements publics appliquent les statuts de la fonction publique, tandis que les établissements privés non couverts doivent respecter au minimum le Code du travail luxembourgeois.

## Quelles sont les nouveautés de la CCT SAS 2025 pour les salariés des institutions pour personnes âgées ?

La CCT SAS 2025-2027 introduit une prime unique de 3.670€ payable en juin 2025, un nouveau pécule de vacances de 42 points indiciaires, et une revalorisation de +5 points linéaires pour les carrières C1, C2 et C3. Le point indiciaire est fixé à 23,40072€ avec une échelle mobile de 968,04 points.

## Conditions d'exercice

L'application de la CCT SAS dépend du secteur d'activité, du statut juridique de l'employeur et de son affiliation aux organisations patronales signataires.

Critère	Détail
Champ sectoriel	Institutions visées à l'art. 1er de la loi modifiée du 8 septembre 1998
Activités couvertes	Accueil et hébergement de plus de 3 personnes ; consultation, aide, soins, assistance, guidance
Affiliation	Structures affiliées aux fédérations patronales COPAS, DLJ, FEDAS Luxembourg
Secteur public	Statuts de la fonction publique (non couverts par la CCT SAS)
Secteur privé non affilié	Code du travail minimum + convention d'entreprise possible

## Modalités pratiques

La CCT SAS 2025-2027 (signée le 27/11/2024) encadre les conditions de travail des salariés des institutions pour personnes âgées affiliées.

Domaine	Dispositions CCT SAS 2025
Grilles salariales	Carrières C1 à C7 — point indiciaire <b>23,40072€</b>
Échelle mobile	968,04 points (depuis le 1er mai 2025)
Revalorisation	+5 points linéaires pour carrières C1, C2 et C3
Prime unique	<b>3.670€</b> (payable en juin 2025, au prorata)
Pécule de vacances	<b>42 points indiciaires</b> par an (nouveau depuis 2025)
Organisation du travail	Congés annuels, PTI, travail de nuit et en équipes

## Pratiques et recommandations

Vérifier l'affiliation de l'établissement aux organisations patronales (COPAS, DLJ, FEDAS) et **consulter le texte officiel** de la CCT SAS 2025-2027 sur [ITM Luxembourg](#) constitue le premier réflexe à adopter. **Mettre à jour** les contrats de travail selon les nouveautés 2025 et **appliquer** les nouvelles grilles salariales ainsi que les mesures d'attractivité (prime, pécule, revalorisation) sont des obligations légales dont le non-respect expose à des sanctions. **Documenter** systématiquement l'application des dispositions conventionnelles et **garantir l'égalité de traitement** entre salariés protègent l'employeur en cas de contrôle [ITM](#) ou de litige.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <a href="#">L.161-1</a> à <a href="#">L.161-8</a>	Définition et champ d'application des conventions collectives
Art. <a href="#">L.162-1</a> à <a href="#">L.162-12</a>	Procédure de conclusion et extension des conventions collectives
Art. <a href="#">L.241-1</a>	Égalité de traitement entre salariés
Art. <a href="#">L.121-7</a>	Modification d'une clause essentielle du contrat de travail
CCT SAS 2025-2027	Carrières C1-C7 ; point indiciaire 23,40072€ ; prime 3.670€ ; pécule 42 points
Loi modifiée du 8 septembre 1998	Relations État-organismes secteur social
Statuts fonction publique	Pour les établissements publics

L'absence d'application de la CCT SAS impose à l'employeur de respecter strictement les dispositions légales du Code du travail, sans pouvoir déroger en défaveur des salariés. Toute erreur dans la détermination de la convention applicable peut entraîner des **litiges**, des **sanctions administratives** et l'obligation de **régulariser rétroactivement** les droits des salariés. La CCT SAS 2025-2027 a été **déclarée d'obligation générale** par règlement grand-ducal, renforçant d'autant les enjeux de conformité dans un secteur en **pénurie de main-d'œuvre**.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.